

D

CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE LEGISLATION - WETGEVING L
19-05-1988 <i>Coördinatie Bureau</i>
Transmis à M. Overgemaakt aan de H.

BV.

L. 18.217/9.

Neuvième chambre.

La demande d'avis, introduite le 5 août 1987 par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de la Vie rurale pour la Région wallonne, concernant un avant-projet d'arrêté de l'Exécutif Régional wallon "relatif au taux de biodégradabilité de certains agents de surface dans les détergents", a été rayée du rôle le 16 mai 1988.